

Je parlerai encore, au cours de mes observations, du travail accompli par cet organisme qui s'occupe des provinces atlantiques.

Le ministre a également affirmé que le gouvernement songeait depuis 1957 à mettre en œuvre cette idée. Je poserai donc au ministre la question suivante. Étant donné les circonstances et la situation des provinces atlantiques, pourquoi le gouvernement a-t-il attendu cinq ans avant de faire mettre la mesure en vigueur? Comme l'a dit le ministre, en citant un article paru dans l'*Atlantic Advocate*, l'économie du Canada n'est pas plus solide que celle de sa région la plus faible. Il a parlé du revenu des provinces de l'Atlantique, qui sont du tiers inférieurs, et des capitaux d'immobilisation qui sont de moitié inférieurs à ceux du reste du pays. Il a également parlé de certains projets spéciaux qui ont été portés à l'attention du gouvernement, de temps à autre, tels que le canal de Chignectou et la chaussée de l'Île du Prince-Édouard. Il a parlé aussi des ressources minérales qu'on pourrait facilement exploiter dans le nord et le sud-ouest du Nouveau-Brunswick.

Le ministre a également parlé du prix de l'énergie hydro-électrique dans les provinces de l'Atlantique, qui revêt une importance de première grandeur pour l'essor de notre économie. Il semble s'attribuer tout le mérite du magnifique réseau d'électricité qui existe présentement dans les trois provinces Maritimes. J'aimerais lui signaler que ce magnifique réseau a été conçu par le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales du gouvernement précédent, c'est-à-dire M. Lesage. Cette mesure a été proposée par M. Lesage, et a été comprise dans le budget de M. Harris présenté en mars 1957. En fait, les provinces en cause avaient souscrit en principe à cette idée, bien longtemps avant que le gouvernement actuel n'arrive au pouvoir. Je dois ajouter également que la création d'un Office d'expansion atlantique ne fait que confirmer et mettre en œuvre partiellement, aujourd'hui, ce que nous, de l'opposition officielle, ne cessons de préconiser en cette enceinte depuis quatre ou cinq ans; et pourtant, lorsque nous formulons des propositions dans ce sens, à cause des besoins pressants qui se faisaient sentir, on nous qualifiait de prophètes de malheur et on nous accusait d'essayer de déprécier notre pays.

Les députés de la région atlantique qui siègent aujourd'hui du côté ministériel, y compris le ministre des Finances, n'ont pas oublié, j'en suis sûr, qu'à maintes reprises ils ont voté ici contre des mesures destinées à raffermir l'économie de base des provinces de l'Atlantique. Je n'ai pas l'intention de faire de commentaire au sujet des votes qui

ont déjà été pris à ce propos, mais j'aimerais me reporter notamment à celui qui a été pris à la Chambre le 8 juin 1959. Je pourrais également signaler qu'il s'agit des mêmes députés qui, le 24 mai 1960, ont voté contre une mesure réclamant la création d'un Office national d'expansion économique. Pourtant ce sont les mêmes qui, aujourd'hui, proposent la création d'un organisme semblable. Aussi, le 3 mai 1960, lorsqu'a été mise aux voix une motion de l'honorable député de Bonavista-Twillingate, tendant à assurer une aide fédérale aux provinces atlantiques, tous les membres du gouvernement de la région de l'Atlantique ont voté contre. Le ministre actuel des Finances et le ministre actuel, plus ou moins problématique, de Saint-Jean-Ouest étaient de ceux qui se sont opposés à la motion à ce moment-là. Je n'ai aucun doute que ce geste de leur part explique pourquoi le ministre du Revenu national, qui n'était pas membre de la Chambre à l'époque, et qui n'a pas été invité à voter contre une telle proposition, a été invité aujourd'hui à présenter cette résolution, qui eût été fort embarrassante pour le ministre des Finances.

Comme je l'ai déjà dit, nous allons appuyer la résolution dont nous sommes présentement saisis, mais je me réserve le droit de poser au ministre du Revenu national certaines questions auxquelles j'aimerais obtenir une réponse avant la fin du présent débat. Je vous demanderais, monsieur le président, si nous avons raison de présumer que cet Office versera au moins un milliard de dollars de plus dans cette région au cours des dix prochaines années.

**L'hon. M. Flemming:** Puis-je poser à mon honorable ami une question? Quel est le montant qu'il a mentionné?

**M. Robichaud:** Un milliard de dollars. Je demande dès maintenant au ministre si un engagement dans ce sens a été pris précédemment par le premier ministre. Si tel est le cas, le ministre pourrait-il nous dire comment cette somme imposante pourra être répartie? A propos de la déclaration qu'a faite le premier ministre pendant la dernière campagne électorale, selon laquelle un Office d'expansion économique de la région atlantique serait établi, des sources de l'entourage immédiat du premier ministre ont fait savoir que les premières choses dont cet Office s'occuperait serait le canal de Chignectou et les travaux relatifs aux marées dans la baie de Fundy. Le ministre a parlé cet après-midi du canal de Chignectou mais il n'a pas parlé des travaux relatifs aux marées dans la baie de Fundy.

J'aimerais maintenant poser au ministre la question suivante. Après toutes les enquêtes qui ont été faites sur la réalisation possible du